31 JANVIER 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION D'UN FINANCEMENT ACCÉLÉRÉ EN FAVEUR DU MYANMAR

Référence	Décision
BOD/AV/2022/01-02	**Allocation d'un financement accéléré en faveur du Myanmar:** Le Conseil d'administration : 1. Approuve la proposition de financement accéléré en faveur du Myanmar, d'un montant de 14,7 millions de dollars[1], tel que décrite dans la requête et résumée dans le tableau 1 du document BOD/AV/2022/01 DOC 02, y compris une période de mise en œuvre de 18 mois. 2. Approuve les montants de 6 006 885,52 dollars et 8 693 114,48 dollars à titre de financement et de 420 481,99 dollars et 608 518,01 dollars à titre de commissions de l'agent partenaire pour Save the Children UK et l'UNICEF respectivement.

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation du Secrétariat aux fins de l'allocation

Myanmar		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un financement accéléré	14,7 millions de dollars
b.	Part fixe	Sans objet
c.	Part variable	Sans objet
d.	Allocation sollicitée (100 %)	100 % (Save the Children UK – 6 006 885,52 dollars, UNICEF – 8 693 114,48 dollars)

[1] Y compris 701 716,04 USD et 757 889,27 USD pour le coût des agents partenaires, respectivement Save the Children UK et UNICEF, pour remplir leurs rôles et responsabilités.

e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**14,7 millions de dollars**
f.	Agent partenaire	Save The Children UK, UNICEF
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	7 % – 420 481,99 dollars (Save the Children UK), 7 % - 608 518,01 dollars (UNICEF)
h.	Durée	18 mois
i.	Date de démarrage prévue	Janvier 2022
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Sans objet
k.	Source de financement	Fonds du GPE